



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Association des Maires
du département
du Bas-Rhin



La Préfète

Strasbourg, le 10 février 2021

La préfète du Bas-Rhin

**Le Président de l'association des
Maires du département du Bas-
Rhin**

à

Mesdames et messieurs les maires

Objet : centres de vaccination

Certains d'entre vous m'interpellent, par voie de presse ou de motion, pour obtenir l'ouverture de centres de vaccination communaux.

Je tiens donc à vous préciser sans ambiguïté qu'il n'y aura pas de centre de vaccination dans chaque commune, ni extension majeure du réseau des centres existant.

En effet, l'objectif national d'un centre de vaccination pour 100.000 habitants est atteint dans le Bas-Rhin, grâce à la mobilisation de tous, en partenariat, dans un délai contraint. Ces centres fonctionnent bien, et l'offre de rendez-vous s'adapte à chaque augmentation de la dotation en vaccins.

Je veillerai naturellement à adapter à la marge le maillage territorial, pour l'équité d'accès de nos concitoyens aux centres de vaccination existants.

Ce maillage sera toujours fondé sur un principe incontournable de non-sectorisation. Chacun de nos concitoyens, sous réserve d'éligibilité à la phase de vaccination en cours selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), peut en effet prendre rendez-vous dans le centre de son choix.

Par ailleurs, grâce à une mobilisation exemplaire des partenaires de la vaccination (Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, STIS, MGEN, MSA, Médecine du travail, CPAM et unions régionales des professionnels de santé), des dispositifs permettant la vaccination groupée des personnes de plus de 75 ans habitant en résidence autonomie, résidence service, résidence senior, foyers d'accueil médicalisés, maison d'accueil spécialisée, maison d'accueil rural pour les personnes âgées et hébergements pour les populations les plus éloignées des soins vont se mettre en place à compter du 1^{er} mars 2021.

Cette équipe pluridisciplinaire a construit un panel de solutions, allant du bus de vaccination à l'équipe mobile permettant la vaccination groupée de résidents, afin de s'adapter à la situation de chaque lieu de résidence et à l'autonomie, plus ou grande, de ses habitants.

Enfin, l'offre de vaccination se renforce avec la mise à disposition du vaccin AstraZeneca, qui sera prochainement disponible au plus près de la médecine de ville, avec un accès à cette vaccination selon les recommandations de la HAS.

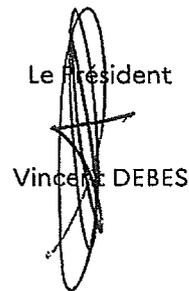
Chacun, en son temps, aura accès à la vaccination, qui ne doit cependant pas faire oublier les fondamentaux de la lutte contre la COVID : respect des gestes barrière, respect des règles sanitaires. L'effort individuel est le garant de la réussite collective.

La Préfète



Josiane CHEVALIER

Le Président



Vincent DEBES